



SOMMAIRE

PAGE 4
TRAVAUX & ENVIRONNEMENT

PAGE 6
SOCIAL

PAGE 7
SCOLAIRE & JEUNESSE

PAGE 10
FÊTES ET CÉRÉMONIES

PAGE 11
VIE ASSOCIATIVE

PAGE 21
INFOS PRATIQUES

PAGE 25
BRÈVES DE MAIRIE

PAGE 26
TRIBUNES POLITIQUES



MES CHERS CONCITOYENS,

C'est avec plaisir que je vous adresse cette gazette de juillet dans un contexte politique difficile et tendu. Mais l'été est là avec sa météo capricieuse qui ne nous est pas favorable.

Nous avons quand même réussi au vu de la conjoncture actuelle à voter le budget à l'équilibre sans emprunter et sans augmentation de la part communale des impôts, et ce, depuis 2014.

Nous avons dû faire des choix dans l'investissement parce que le fonctionnement est difficilement maîtrisable. L'annonce de l'État sollicitant les collectivités territoriales pour participer au redressement de la dette nationale nous impacte lourdement.

Mais notre volonté est intacte. Nous voulons garantir un service public de qualité dans notre ville et maintenir l'accompagnement des plus fragiles et de nos associations.

Notre volonté, c'est aussi de nous tourner vers l'avenir et de continuer notre programme de campagne, comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent, n'en déplaise à ceux qui vous disent le contraire.

Une bonne nouvelle enfin : Sauf contre-temps, nous sommes en phase de recrutement d'un policier municipal qui sera opérationnel en



octobre. Comme vous le savez, la sécurité de mes concitoyens et de ma ville est ma priorité. En ce 1er semestre 2024, vous avez pu constater des incivilités grandissantes. Cela fera partie d'une des nombreuses missions qui seront confiées à notre policier municipal.

Je tiens également à féliciter toute cette jeunesse pour l'obtention de leurs différents diplômes (BAC, CAP, BEP, BTS, BP, DBN...) et leur souhaite le meilleur pour leur avenir scolaire et dans leur carrière.

Je vous souhaite de bonnes vacances et un bel été.

Le maire, **Jean-Pierre Weber**

Hommage à Jean-Paul DANLOY

Je tiens au nom de tous les élus et agents de la commune à rendre hommage à Monsieur Jean-Paul DANLOY qui nous a quitté le 16 juin 2024. Il entretenait un véritable engagement politique sans failles pour la commune depuis son premier mandat en 1983.

J'en conviens que nous avons des divergences politiques en matière de gestion des affaires mais avons toujours su faire passer l'intérêt de nos concitoyens en lieu et place de nos intérêts personnels respectifs. Nous savions avancer en bonne intelligence.

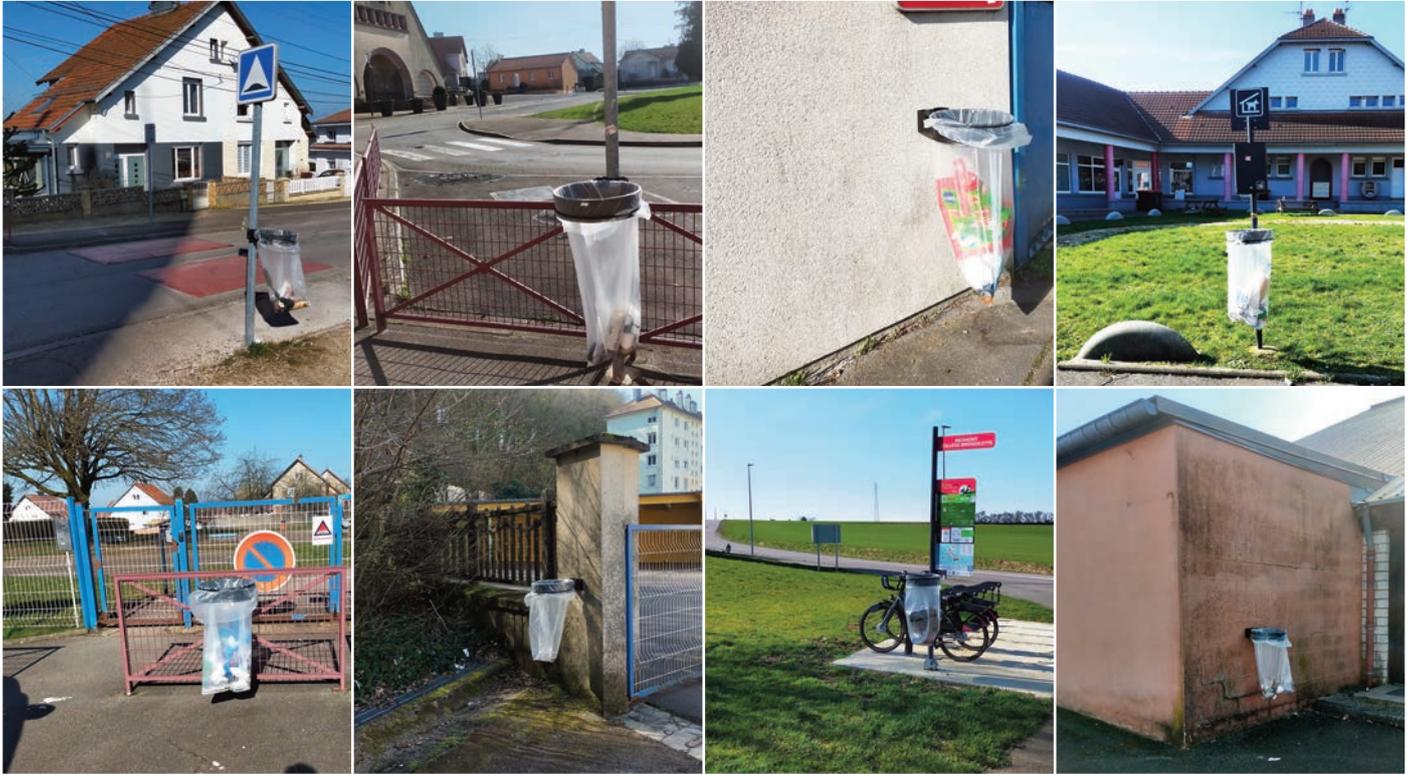
Je m'associe aux membres du conseil municipal pour renouveler nos plus sincères condoléances à la famille.





KITS VIGIPIRATE

EMPLACEMENTS DES KITS DÉJÀ POSÉS À PROXIMITÉ DE LIEUX PUBLICS



Rénovation complète Rue du Calvaire



Rénovation complète croisement Rue du Moulin



Fleurissement de la Ville



Xavier Laignel

HISTOIRE D'UN RUCHER À RÉHON

Les abeilles sont un élément indispensable dans la chaîne alimentaire. Elles assurent 80 % de la pollinisation dans le monde et contribuent essentiellement à la reproduction des plantes à fleurs. 35 % de nos ressources alimentaires (fruits, légumes, oléagineux, etc.) dépendent de la pollinisation des insectes dont celle des abeilles.



J'étais curieux d'en apprendre plus sur elles et de participer humblement et à ma façon au maintien de la biodiversité dans notre commune. C'est la raison pour laquelle je me suis lancé dans la pratique d'une apiculture amateur et de loisir.

J'ai démarré l'apiculture en mai 2023 avec 2 ruches et 2 mois plus tard, en pleine saison je récoltais déjà mes premiers pots de miel. C'est une grande satisfaction de pouvoir récolter sur place à Réhon les produits de mon rucher. Ce sont des produits biologiques naturels qui sont très bénéfiques pour la santé : le miel, la propolis, le pollen, la gelée royale.

C'est aussi un immense plaisir de pouvoir les partager avec les amis. Cela me ravit de voir la joie sur les visages lorsque les gens goûtent ce merveilleux nectar.

Je me suis inscrit au rucher "école de l'Abeille Lorraine" et cela m'a permis de renforcer mes connaissances et aussi d'échanger et de rencontrer d'autres collègues apiculteurs de la région.

Il faut savoir enfin que le nombre des petites ouvrières est en déclin depuis le milieu des années 1990. Chaque année, l'abeille domestique, élevée par les apiculteurs, subit une perte de 5 à 10 %.

Les facteurs en cause :

- La maladie : depuis les années 80 le Varroa un acarien parasite venu d'Asie.
- Les prédateurs : Le frelon asiatique est l'ennemi n°1 des abeilles.
- Les pesticides : Ils perturbent ce qui sert de GPS aux abeilles. Désorientées, elles ne retrouvent plus leur ruche.
- La disparition des fleurs : il y a de moins en moins de plantes mellifères. Ce sont leurs principales ressources alimentaires.

Avec ce petit rucher, j'espère ainsi contribuer à la sauvegarde de cette espèce si essentielle pour la nature et notre environnement. J'ai découvert un monde vraiment passionnant. J'espère que mon initiative suscitera d'autres vocations et j'invite tout à chacun qui en a la possibilité de se lancer aussi dans cette protection de l'environnement.



■ LES PERMANENCES SOCIALES DU CCAS

CALENDRIER	MAIRIE DE RÉHON BUREAU CCAS ISABELLE DONATI	MAIRIE DE REHON BUREAU CCAS CÉLINE COLLIN - SUR RDV -
	DE 9H00 - 10H30	DE 14H15 À 16H15
AOÛT	////////////////////	////////////////////
SEPTEMBRE	02/09/2024	////////////////////
	09/09/2024	09/09/2024
	16/09/2024	////////////////////
	23/09/2024	23/09/2024
OCTOBRE	07/10/2024	07/10/2024
	14/10/2024	////////////////////
	21/10/2024	21/10/2024
NOVEMBRE	04/11/2024	04/11/2024
	////////////////////	18/11/2024
	25/11/2024	////////////////////
DÉCEMBRE	02/12/2024	02/12/2024
	////////////////////	////////////////////
	16/12/2024	16/12/2024

■ EN CAS DE FORTES CHALEURS :



- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Rafraîchissez-vous
- Mouillez-vous le corps, plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais
- Evitez les efforts physiques pendant les vagues de chaleur, en particulier aux heures les plus chaudes de la journée
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)

- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide
- Si nécessaire, demandez conseil à votre médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple)



■ DISTRIBUTION DES BONS SCOLAIRES

La réussite éducative des élèves de notre commune est une priorité et suppose que chaque élève dispose des moyens matériels nécessaires au bon déroulement de sa scolarité.

Cette année encore, pour la rentrée des classes 2024-2025, le Service citoyenneté de la Mairie distribuera, à la demande du Maire, un bon de fournitures scolaires à tous les collégiens (35€) et lycéens (60€) domiciliés à Réhon.

DATE DE DISTRIBUTION EN MAIRIE :

du lundi 15 juillet 2024
au vendredi 20 septembre 2024.

DOCUMENTS À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT POUR OBTENIR CE BON :

- Bulletin de troisième trimestre de l'enfant
- Un certificat de domicile (facture Edf, Gaz, Eau) de moins de 3 mois.



■ ÉCOLE D'HEUMONT

LES CHAUSSETTES DÉPAREILLÉES, C'EST PLUTÔT CHOUETTE !

L'école d'Heumont a récemment participé à la Journée mondiale de la trisomie, une initiative visant à sensibiliser le public au handicap et à promouvoir la diversité. Cette école, qui compte 10 classes, dont un dispositif Ulis accueillant des enfants en situation de handicap, a marqué cette journée spéciale en encourageant les élèves à porter des chaussettes dépareillées. Les fenêtres de l'école ont également été décorées pour l'occasion.

Le respect d'autrui et l'acceptation des différences sont des valeurs fondamentales pour construire une société harmonieuse. À l'école primaire d'Heumont, ces principes sont régulièrement intégrés dans les programmes scolaires, avec un accent particulier sur le handicap, l'acceptation, l'entraide et la cohabitation.

Madame Replinger et Madame Massard, accompagnantes des élèves en situation de handicap (AESH) et référentes sur le secteur de Longwy, jouent un rôle crucial dans cette mission. Elles apportent un soutien méthodologique aux AESH des différentes écoles. Pour la Journée mondiale de la trisomie, Camille Del-Ben, directrice de l'école primaire d'Heumont, les a invitées pour partager ces moments importants.

Ces actions et ces valeurs sont essentielles pour promouvoir une école inclusive, où chaque enfant trouve sa place et contribue à la richesse de la communauté scolaire. Grâce à l'engagement de tous, l'inclusion devient une réalité tangible.



« NETTOYONS LA NATURE » : UNE ACTION SOLIDAIRE POUR LA PLANÈTE

L'association de parents d'élèves de Heumont a mené une action remarquable intitulée « Nettoyons la nature », rassemblant enfants et parents pour sensibiliser à la protection de l'environnement. Connue pour ses manifestations visant à financer des projets scolaires, l'association utilise les fonds récoltés pour soutenir directement les

enfants et les initiatives des enseignants.

Les jeunes participants, comme Louis et Sarah, 7 ans, se sont investis pleinement : « Nous ramassons tout ce qu'il y a par terre et nous mettons tout dans des sacs. C'est important pour la nature et les animaux. » Cette action reflète l'importance de gestes simples pour un impact positif sur la planète.

Au-delà de cette initiative, l'association

organise divers événements annuels tels que marchés de Noël, kermesses, fêtes d'Halloween et ventes de jus de pomme. Pour continuer ces efforts, l'association est toujours en quête de bénévoles.

Ensemble, parents et enfants de Heumont montrent que chacun peut contribuer à un avenir plus propre et plus sain.

PÉRISCOLAIRE 1,2,3 SOLEIL



CARNAVAL PÉRISCOLAIRE



Nous tenons à remercier Nicole et son petit-fils Djouliane qui sont venus faire découvrir les costumes vénitiens aux enfants, ainsi qu'aux agents qui se sont déguisés en ce jour de carnaval.



VACANCES D'HIVER

ACCROBRANCHES



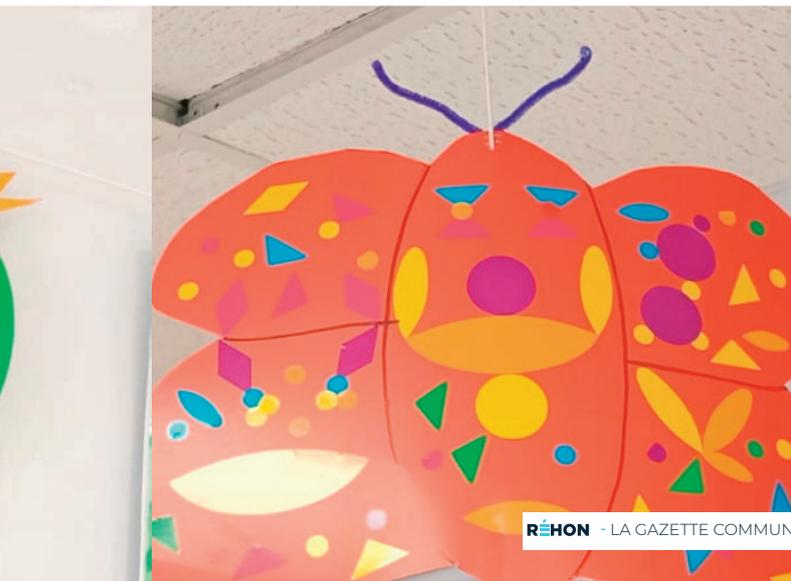
VACANCES DE PRINTEMPS



UN PRINTEMPS CRÉATIF !



ATELIERS CRÉATIFS



■ 8 MAI 1945

Les élus, les représentants des anciens combattants, les présidents d'associations, les enfants et les professeurs des écoles se sont retrouvés comme chaque année pour commémorer ces événements. Discours, Sonnerie aux morts et Marseillaise ont précédé les dépôts de gerbes au Monument aux Morts.



■ 19 MARS 1962



■ MAISONS ILLUMINÉES

Comme chaque année, la ville de Réhon a organisé le concours des maisons illuminées 2023. C'est une jolie manière de mettre en valeur sa maison, de montrer ses talents de décorateur et de donner une belle image de sa ville en participant à la féerie de Noël. Ce fût un plaisir de faire le tour de la ville pour découvrir toutes les illuminations de Noël. Les gagnants ont été réunis afin de les récompenser en bons d'achats. La Municipalité vous en remercie !



■ ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'APE (Association des Parents d'Elèves) du Hameau de Heumont a été créée en septembre 2022. Elle est composée d'un groupe de parents bénévoles qui organise des manifestations ou des actions pour financer des projets soit pour les écoles soit propres à l'association. Les fonds récoltés sont directement profitables aux enfants !

Le bureau se compose de Monsieur Nicolas DLIM président, Madame Audrey HENSMANS vice-présidente, Madame Aurore KATRAMIZ trésorière, Madame Charlene REPPLINGER secrétaire et de Madame Sarah ACHNINE membre actif.

Depuis sa création un grand nombre d'événements ont été organisés pour le plus grand plaisir des enfants et des parents !

Boum d'Halloween, Carnaval, Marché de Noël, nettoyage de la nature, kermesse ont rythmé ces deux années.

Pour cette deuxième année d'existence, l'APE a été heureuse de pouvoir proposer à tous les élèves de la Petite Section au CM2 une journée à Pokeyland qui a été un franc succès en parallèle du financement des bus des sorties scolaires de fin d'année.

Le dernier événement pour cette année scolaire aura été la kermesse qui a réservé pour cette deuxième édition de belles surprises aux enfants.

L'association est souvent à la recherche de parents aidants pour certaines de ses manifestations. N'hésitez pas à vous manifester auprès des membres de bureau.

Déjà de beaux projets sont prévus pour 2024/2025 !

Merci pour les enfants !
Aurore KATRAMIZ



■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANCIENS COMBATTANTS



■ ARPA



LE REPAS ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'ARPA se sont déroulés le 7 mars 2024, dans la joie et la bonne humeur !



■ CORNHOL'EST

L'association, créée en 2023, permet la découverte et la pratique du Cornhole. Cette activité, venue d'Amérique, consiste à lancer des sacs remplis de grains de maïs (ou billes plastiques) sur des planches en bois contenant un trou. L'association compte à ce jour une dizaine d'adhérents. Si elle n'est pas affiliée à la fédération française de Cornhole, le Cornhole s'y pratique dans une bonne ambiance et dans un esprit bon enfant.

Si vous souhaitez venir découvrir cette nouvelle activité au sein de la commune, les entraînements ont lieu au COSEC tous les mardis de 20h à 22h (hors vacances scolaires).

Pour tout renseignement, contacter :
M. Poisse au 06.19.55.12.19

■ VALE BOXE THAÏ



Samuel Valerio Gonçalves et Alessio Valerio ont participé à plusieurs compétitions cette année : Coupe de Normandie, Coupe d'Aquitaine, Coupe de la Loire, Gala Siam Fight 8 et Gala

Hand's Up 3 au Luxembourg, en Kick Boxing, Boxe Thaï et KI Rules. Ils ont défendu les couleurs du Vale Kick Thai Boxing au plus haut niveau contre des adversaires internationaux, offrant une saison riche en expériences et émotions. Leur coach, Valerio Gonçalves Vito, est très fier de leur parcours.

SAISON 2025

De nouveaux combattants rejoindront l'équipe. Merci à la ville de Réhon, à son maire, et à la Société de Gérance Immobilière du Luxembourg pour leur soutien crucial. Nous comptons sur vous pour la saison prochaine.

■ ECHECS & PAT



Les élèves de CE1 et CE2 ont découvert et testé le jeu d'échecs à l'initiative de Patrick Libert, président du club "Échecs & Pat" et de son épouse qui se sont rendus à l'école d'Heumont pour initier les enfants à ce jeu captivant. Le club compte soixante-cinq adhérents, dont une majorité d'enfants, parmi lesquels s'est distinguée Lucie, 7 ans, championne départementale. Répondant à l'invitation des écoles, Echecs & Pat organise des interventions ludiques et pédagogiques. À Heumont, cinq classes ont ainsi bénéficié de cette opportunité. Le programme comprenait la découverte des noms et valeurs des pièces, l'apprentissage de leur place sur l'échiquier et de leurs déplacements. Des quiz ont été utilisés pour tester les nouvelles connaissances des élèves, et des médailles ont été offertes en récompense.

À la fin de ces séances, de nombreux enfants savaient déplacer les pièces et étaient enthousiastes à l'idée de jouer des parties complètes. Chaque classe a également reçu un jeu d'échecs neuf, leur permettant de continuer à pratiquer ce jeu stratégique.



LUCIE, 7 ans, a obtenu le titre de championne départementale au jeu d'échecs, dans la catégorie féminine des petits pousins. La demoiselle joue au sein du club local "Échecs et pat". Pour elle, "jouer est plus important que gagner" !



BASKET BCLR

Le BCLR - Basket Club Longwy Réhon - compte environ 300 licenciés. Nous avons des équipes masculines et féminines engagées dans toutes les catégories d'âge.

L'équipe fanion évolue en NM3. Les matchs le samedi soir à 20h de l'équipe A, rassemblent au minimum 450 spectateurs, allant même jusqu'à 700 les soirs d'affluence.

Il y a toujours du beau spectacle et une belle ambiance. Notre équipe fanion termine 7ème sur 14 équipes engagées dans la poule.

Plusieurs évènements sont proposés tout au long de l'année :

Stages de perfectionnement basket chaque vacances scolaires.

Le bal du club (cette année le samedi 25 mai) était complet. Le prochain sera le samedi 24 mai 2025, à vos agendas !

Notre tournoi transfrontalier U9 et U11 voit chaque année de très belles équipes (Fra-Bel-Lux-All) s'affronter le temps d'un week-end.

Nous organisons également la venue de St Nicolas, du Lapin de Pâques... Chaque année !

Et d'autres projets sont en cours de réflexion ! Vous pouvez suivre notre actualité sur les réseaux sociaux.

Pour tout renseignement, contacter :

Etienne Dessard

Président BCLR - Basket Club Longwy Réhon
president.bclr@gmail.com



Une belle victoire pour le dernier match de la saison !

Le BCLR a assuré sa septième place en battant Sélestat 86-65 dimanche 28 avril dernier à Mont-Saint-Martin. Nos basketteurs, menés par Louppe, Venturelli et Smail, ont rapidement pris les devants. Malgré la résistance des Alsaciens, notamment grâce à Touré et Bello, le BCLR a su creuser l'écart avec des paniers décisifs de M. Toscano et Louppe.

À la pause, le BCLR menait de 19 points, grâce à une bonne adresse à trois points. La deuxième mi-temps a vu le BCLR conforter son avance malgré quelques pertes de balles et une blessure de M. Toscano. Les efforts de Scheeck pour Sélestat n'ont pas suffi à combler le retard. Gérôme Toscano a scellé la victoire pour le BCLR, marquant ainsi un point final symbolique.

■ BERGERONNETTES

Les Bergeronnettes ont fêté ce 22 juin 2024 la fin de cette belle saison 2023-2024 lors de leur gala annuel placé cette année sous le thème du Magicien d'Oz. Les gymnastes ont eu à cœur, au travers de différentes chorégraphies sur les 4 agrès, de montrer leurs évolutions devant leur famille.

Placé sous l'égide de la FSCF, Fédération Sportive et Culturelle de France, le Club de Réhon a accueilli cette saison 60 gymnastes de 6 à 26 ans, toutes encadrées par des moniteurs bénévoles.

Les Bergeronnettes ont participé pour la première fois à l'opération "Octobre Rose" avec l'organisation d'une séance parents-enfants. L'argent récolté au travers de la vente de Bracelets a été reversé à une association.

Les gymnastes ont ensuite accompagné la commune de Réhon et ont participé comme chaque année au défilé du 11 novembre ainsi que le 8 mai.

Le Père Noël s'est invité dans notre salle pour fêter cette fin d'année 2023. Les gymnastes ont ainsi évolué devant leurs parents sous forme de jeux ludiques, lors desquels nos plus jeunes poussines étaient au côté des jeunes et des aînées.

Le Club a participé le 20 janvier 2024 à l'exposition sur le Corps organisée par la Médiathèque du Grand Longwy. Les gymnastes ont déployé toute leur souplesse pour montrer les limites du corps.

Après 6 mois de préparation physique, le temps des compétitions est arrivé fin février 2024. 3 de nos Aînées, Maureen, Nathalia et Romane ont débuté dans les Vosges lors de la Coupe des Jeunes et ont toutes les trois fini sur les podiums. Les Jeunes et les Aînées se sont ensuite déplacées à Baccarat pour le concours départemental individuel, compétition lors de laquelle les gymnastes ont pu également passer leurs étoiles.

La semaine suivante les poussines se déplaçaient à Briey pour participer au Challenge du Pays Haut, qui représentait pour beaucoup d'entre elles leur première compétition. Elles ont ensuite pu représenter leurs mouvements début avril lors de la compétition départementale individuelle organisée par Réhon qui a

accueilli 300 gymnastes de 6 à 10 ans sur le week-end. Toutes ont obtenu leur badge suivant le nombre total de points obtenus.

Le club a également organisé le challenge pays haut pour les Jeunes/Aînées lors duquel nos gymnastes sont montées à plusieurs reprises sur les podiums.

Les Bergeronnettes ont ensuite pu concourir en équipe à Longuyon lors du championnat départemental. Les aînées ont notamment réalisé un double podium en devenant championnes départementales de leur catégorie et se classant meilleur ensemble du département.

La dernière compétition en équipe s'est déroulée à Toul et a permis une belle cohésion entre les poussines, jeunes et aînées. Les deux équipes engagées ont fièrement terminé à la 2ème place.

N'oublions pas que toutes ces compétitions sont rendues possible aussi grâce à nos 6 juges qui, chaque année, participent aux recyclages et continuent également de passer les examens pour monter en échelon.

Monsieur Christian Mast, Président du club, est très fier du travail réalisé par chacune et des très beaux résultats obtenus cette saison. Il remercie également tous les membres de son Comité, toujours présents à ses côtés, dans l'organisation de chacune des manifestations.



**LES INSCRIPTIONS
POUR LA NOUVELLE SAISON
s'ouvriront dès le 15 août 2024**

auprès de Christian Mast

06 42 39 27 80

pour tout renseignement :

Facebook Gym Réhon,

site internet www.gymrehon.fr.

LA REPRISE DES ENTRAINEMENTS

est prévue le 11 septembre 2024

au Coséc Rudoni de Heumont.



■ CLUB DE KARATÉ RÉHON

Nous avons l'honneur de vous informer des excellents résultats obtenus par les membres du Club de Karaté RÉHON lors des récentes compétitions. Nous souhaitons partager avec vous ces succès qui reflètent non seulement l'engagement et le talent de nos athlètes, mais aussi l'importance du soutien de la municipalité à notre égard.

Le dynamisme de notre club nous a poussé à multiplier les activités durant cette saison. En plus des compétitions, notre club a organisé plusieurs entraînements avec des clubs partenaires (Longwy, Selestat, Walferdange). Nous avons également organisé une sortie loisirs au "Laser coffee" de Longwy afin d'améliorer la cohésion entre les athlètes.

Ces performances remarquables sont le fruit d'un travail acharné et d'un entraînement rigoureux, soutenus par un esprit d'équipe fort et des valeurs de discipline et de respect inculquées par nos entraîneurs. Nous

sommes fiers de représenter notre commune sur les podiums et de démontrer la vitalité et le dynamisme de notre club.

Encouragés par ces résultats, nous envisageons de participer à des compétitions KATA pour la saison à venir, et nous espérons pouvoir compter sur votre soutien renouvelé pour atteindre de nouveaux sommets. Nous sommes convaincus que ces projets contribueront à renforcer encore davantage la notoriété de notre commune et à inspirer les jeunes à pratiquer le karaté.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire. Nous serions également ravis de vous accueillir lors de nos prochaines séances d'entraînement ou événements, afin de vous présenter nos athlètes et de partager avec vous notre passion pour le karaté.

Adel FAHEM,
Président du Karaté club RÉHON

RÉSULTATS EN COMPÉTITIONS :

Compétition département 54 le 02/12/2023

Guerlot-Roupert Ilhan, Zedek Aris : Médaille d'or en catégorie (Pupille)
Pham Lou, Weber Tom : Médaille d'argent en catégorie [Poussine].
Ouazza Sirine, Ouazza Yasmine, Girot-Phillipot Timeo, Zedek Mokrane : Médaille de bronze en catégorie [Poussin(e)-Pupille-Benjamin].

Compétition Grand-est le 17/02/2024

Zedek Aris : Médaille d'or en catégorie [Pupille] - Zedek Mokrane, Guerlot-roupert Ilhan : Médaille d'argent en catégorie, [Benjamin-Pupille] - Girot-Phillipot Timeo : Médaille de bronze en catégorie [Pupille].

Open 54 de Joeuf le 21/04/2024

Girot-Phillipot Timeo : Médaille d'argent en catégorie (Pupille) - Mokrane, Ilhan, Yasmine, Sirine, Lou : Médaille de bronze (Poussin, pupille, benjamin)

Nous terminons cette saison avec l'exploit de qualification au championnat national de 5 athlètes. Nous avons la chance également de participer à des compétitions internationales (Open international de KAYL, Milon cup, LionCup), où les enfants ont fait un parcours exceptionnel avec une attitude et un engagement remarquables.

Pour suivre au plus près les résultats, participer à un stage, à un cours :

Tél. 06 51 89 82 22

Karaté Club de Réhon Meurthe-et-Moselle

@karateclubrehon

■ LA BOULE D'ARGENT

Le club de pétanque La BOULE d'ARGENT entame la saison 2024 avec 59 licenciés, dont 6 jeunes et 14 femmes.

Les entraînements ont lieu les mardis, mercredis et vendredis à partir de 16 h 30 au stade Gilbert BROSEUS.

Le club organise une quinzaine de concours chaque année.

BENJAMIN, DJOULIANE ET CLOÉ



RÉSULTATS NOTABLES

En catégorie Benjamin-Minime, Cloé NELH et Djouliane MIETTON sont devenus champions de Meurthe-et-Moselle en doublette et vice-champions en triplette, avec Benjamin MONTIAL de SAULNES.

Lors du championnat GRAND-EST, ils ont décroché la troisième place sur 26 équipes, frôlant la qualification pour les championnats de France.

Ces performances soulignent le talent des jeunes joueurs et la qualité des entraînements du club.

En féminine, championnat Meurthe et Moselle :

Triplette Audrey NELH, Cindy POISSE et Fabienne GILSON sont vice-championnes, perdu en quart championnat GRAND EST

Doublette Audrey NELH et Fabienne GILSON perdent en demi-finale.

Tête à tête Fabienne GILSON perd en demi-finale

En tête à tête vétérans, Robert CZERNECKI perd en seizième de finale sur 227 joueurs.

Le club de pétanque La BOULE d'ARGENT continue de soutenir ses membres vers le succès. Avec une représentation croissante de jeunes et de femmes, le club est bien positionné pour briller dans les futures compétitions.

Pour plus d'informations, visitez notre site web ou suivez-nous sur les réseaux sociaux.



AUDREY ET FABIENNE



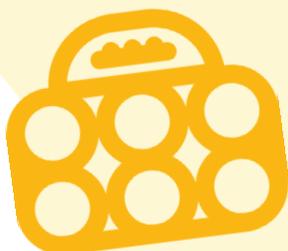
DJOULIANE ET CLOÉ



FABIENNE



CINDY, FABIENNE ET AUDREY



COMITÉ DES FÊTES DE RÉHON

LES 6 DERNIERS MOIS EN IMAGES !



LA GALETTE DES ROIS DES MEMBRES DU COMITÉ



INVITATION CASERNE DES POMPIERS



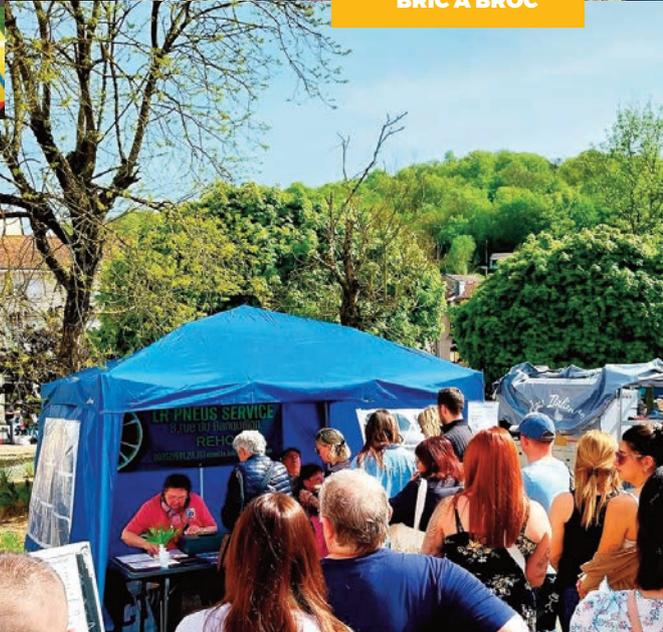
REMISE DE MÉDAILLE À MONSIEUR BEUDIN AU COMITÉ DES FÊTES DE RÉHON



BRIC À BROC



LA CHASSE AUX ŒUFS





LOTOS



FÊTE DE LA MUSIQUE



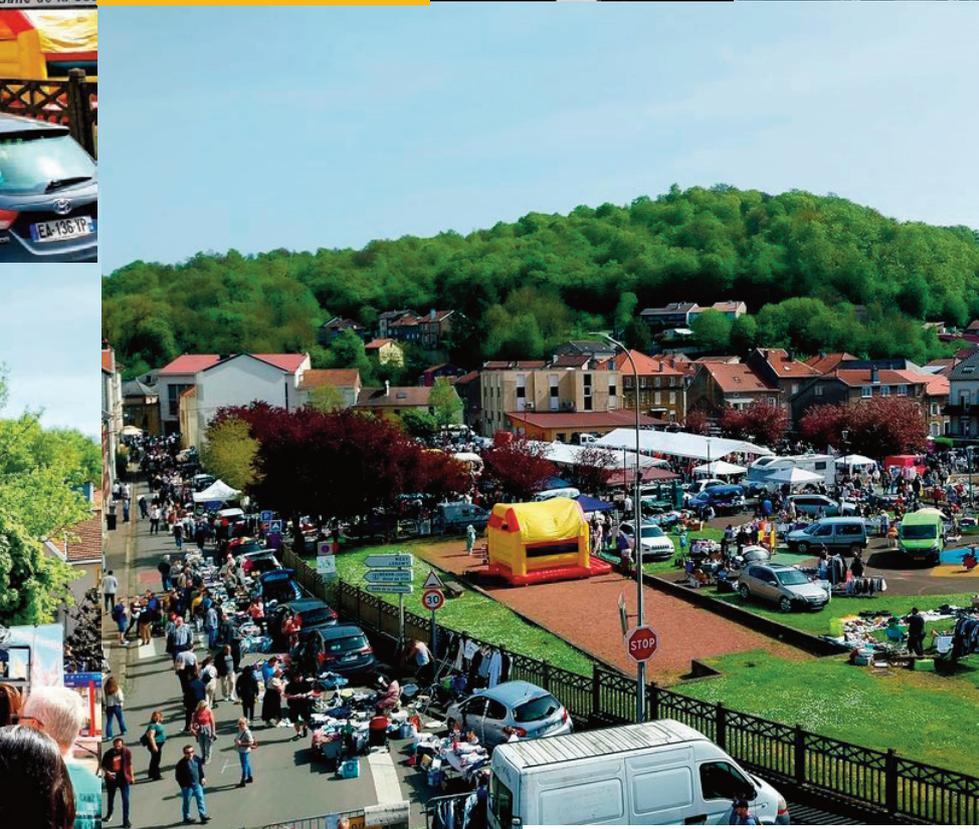
JOURNÉE DE PÊCHE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



VOYAGE À FRAISPERTUIS



■ US RÉHON CYCLO

L'US Réhon Cyclo continue de pédaler avec enthousiasme, proposant des sorties de cyclisme de loisir deux fois par semaine, les mercredis et samedis après-midi. Ouvert à tous, le club organise également un voyage annuel pour explorer une région de France. Cette année, la destination est le Pays Basque.

Depuis sa création en 1980 par un groupe de jeunes retraités à la fin de l'ère sidérurgique, le club compte aujourd'hui 32 cyclistes et 25 membres actifs. Les départs des sorties régulières se font de la place du collège Pierre-Brossolette, avec une sortie mensuelle délocalisée pour découvrir de nouveaux circuits.

Les événements annuels incluent un barbecue en juin, le challenge de la municipalité en août, et une assemblée générale agrémentée du beaujolais nouveau. Les nouveaux venus peuvent participer à deux sorties d'essais, couvertes par l'assurance de la fédération.



TONTES



Dans la majorité des cas, il existe des horaires prédéfinis pour ce type d'activités :

Du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8 h 30 à 12h et de 14 h à 19 h,

Les samedis, de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h,

Les dimanches et les jours fériés, de 10 h à 12h.

POULES



Est-il obligatoire de déclarer ses poules au jardin ?

Tout détenteur d'oiseaux domestiques (volaille ou oiseau d'agrément) est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux.

Distances à respecter :

Les distances à respecter par rapport aux habitations sont les suivantes : Jusqu'à 10 poules : dispense de distance minimale.

De 10 à 50 poules : 25 mètres de distance
Plus de 50 poules : 50 mètres de distance.

DÉPÔTS SAUVAGES CE QUE JE RISQUE



La loi interdit l'abandon ou le dépôt de déchets dits sauvages, en lieux publics

ou privés (épave de véhicule, ordures, déchets, déjections, liquides insalubres) et l'entrave à la circulation.

L'amende pénale peut atteindre jusqu'à 3000 euros et le véhicule peut être confisqué.

La procédure administrative, récemment réformée, prévoit des peines aggravées après mise en demeure d'enlèvement : amendes jusqu'à 150 000 €, astreintes journalières jusqu'à 1500 €.

La mairie appliquera désormais systématiquement en sus le nouveau tarif d'enlèvement des déchets abandonnés.

CHIENS



Amende déjection canine, bornes de salubrité et espaces interdits aux chiens

Les propriétaires de chiens qui laisseraient des excréments sur la voie publique encourent une amende de 135 € s'ils sont pris en flagrant délit, indiquent les services publics se référant au code pénal.

VÉHICULES TAMPONS ET STATIONNEMENTS GÉNANTS

Article R417-12



Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais

excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police. Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

NUISANCES SONORES EN TOUS GENRES



Article R1336-5

Version en vigueur depuis le 10 août 2017. Modifié par Décret n°2017-1244 du 7 août 2017 - art. 1

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

RÉGLEMENTATION EN PERIODE DE SECHERESSE



En période de sécheresse, le préfet peut prendre un certain nombre de mesures sur les usages de l'eau. Pour une durée limitée et sur un territoire défini, un arrêté peut être promulgué concernant les propriétaires de piscines enterrées. Ainsi, certaines zones d'un

même département peuvent disposer d'un arrêté de restriction d'eau général et collectif, également affiché en mairie de chaque commune concernée. Les usages de l'eau sont ainsi restreints voire interdits sur un laps de temps défini. Tout dépend alors du niveau de restriction.

En France, il existe ainsi 4 niveaux de restriction en cas d'alerte sécheresse :

Niveau 1 « vigilance » : les particuliers ainsi que les professionnels doivent surveiller leur consommation d'eau.



Niveau 2 « alerte » : il est interdit de nettoyer son véhicule, d'arroser les espaces verts ou encore de pratiquer toute autres activités nautiques sur des créneaux horaires définis. Les agriculteurs sont également limités concernant leur consommation d'eau.

Niveau 3 « alerte renforcée » : les restrictions imposées en niveau d'eau sont valables toute la journée afin de préserver les ressources en eau pour



l'alimentation, la santé, la sécurité et l'hygiène.

Niveau 4 « crise » : tout prélèvement d'eau non prioritaire est interdit, sauf pour certains secteurs comme la santé et la sécurité civile.

Quelles sont vos restrictions en tant que propriétaire de piscine privée ?

Si les autorités détectent le remplissage d'une piscine dans une zone qui fait l'objet d'une interdiction, une amende sera alors infligée, et son montant peut atteindre les 1 500 € pour une première verbalisation. Car en cas de récidive, l'amende appliquée peut aller jusqu'à 3 000 € supplémentaires.

BARBECUE ET VOISINAGE



Vérifiez qu'aucun feuillage ou zone boisée ne se trouve à proximité de l'appareil au risque de déclencher un incendie. De même, assurez-vous qu'un point d'eau est facilement accessible en cas d'incident. Enfin, ne mettez pas le barbecue à côté d'un mur, au risque de rapidement le noircir !

Toutefois, le plan local d'urbanisme (PLU) des communes prévoit généralement une séparation minimale de 3 mètres entre l'appareil et la limite séparative de la propriété. Quoi qu'il en soit, la règle d'usage (et de sécurité) veut qu'il n'y ait pas d'obstacle dans un périmètre d'au moins 1,5 mètre autour d'un barbecue.

La question ne se pose même pas, peu importe votre lieu de résidence. Les barbecues sont strictement interdits en forêt et le code forestier interdit de porter ou d'allumer du feu à moins de 200 mètres d'un espace boisé.

AUTORISATION DE BRÛLER VOS DÉCHETS VERTS



Quelle période pour brûler les végétaux ?

Les brûlages ne peuvent être pratiqués que pendant la période du **1er octobre au dernier jour de février et entre 10h et 16h.**

Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage

Brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (Taille, tonte...).

VITESSE EN AGGLOMÉRATION



Quelle est la différence entre excès de vitesse et vitesse excessive ?

On parle d'excès de vitesse lorsque la vitesse maximale autorisée est dépassée. On parle de vitesse excessive quand vous roulez trop vite par rapport à un environnement dangereux sans toutefois avoir dépassé les limitations de vitesse.

Alors, levez le pied en agglomération et soyez prudents !

OBJETS ENCOMBRANTS



A partir du 1er Janvier 2018, les usagers souhaitant que leurs objets encombrants et gros électroménager soient collectés doivent prendre contact auprès du prestataire ECO. Déchets, **en téléphonant au numéro vert 08 00 00 39 41 (appel gratuit).**

Les enlèvements se font exclusivement sur rendez-vous.

Sont compris dans la dénomination des objets encombrants ménagers :

Pour l'électroménager : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, aspirateur, machine à laver, fourneau, poêle à mazout (réservoirs vides), TV et matériels hifi.

Pour le mobilier d'ameublement : table, chaise, sommier, lit, matelas, armoire démontée, canapé, fauteuil, bureau, chevet, commode, salon de jardin, parasol, etc.

Pour les appareils de chauffage et sanitaire : radiateur, chaudière démontée, cumulus, ballon d'eau chaude, chauffe-

eau, lavabo, baignoire, bac à douche, bidet, etc.

Et les objets divers, tels que : vélo, poussette, table à repasser, divers articles de cuisine, articles de sport, emballages cartons pliés et ficelés.

SAVOIR-VIVRE ENTRE VOISINS



Veillez à ne pas gêner vos voisins en évitant les bruits de bricolage ou de jardinage, mais aussi les cris d'enfants ou d'animaux, surtout la nuit. Quelques conseils à suivre :

vivre chacun chez soi

ne pas annexer les parties communes

limiter le vis-à-vis au maximum

réduire les nuisances sonores

s'ouvrir aux autres

ne pas oublier la politesse

ne jamais jeter de cigarettes par la fenêtre

privilégier l'entraide

TAILLE DES ARBRES ET HAIES

En général, il est recommandé de tailler



les haies 1 à 2 fois par an, voire 3 fois pour les haies les plus vigoureuses. Nous vous conseillons de procéder à la taille après chaque période de croissance de vos arbres et arbustes, à savoir : À la fin de l'hiver, avant le 15 mars ; À la fin de

l'été, d'août à octobre.

Selon la loi du 6 juillet 1989, le locataire est responsable de l'entretien courant du jardin. Seuls les travaux de plus grosses importances sont à la charge du propriétaire. Laisser votre jardin en friche, sale voire insalubre, engage donc votre responsabilité et vous expose à des sanctions.

Élagage et entretien des haies en bordure des voies publiques :

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie)

Qui est responsable de la taille d'une haie ?

Loi sur la taille des haies mitoyennes pour l'entretien : La responsabilité de son entretien repose donc sur les deux parties. Plus précisément, l'article 667 du Code civil indique que « la clôture mitoyenne doit être entretenue à frais communs ».

ENTRETIEN DES TOMBES



Il incombe au propriétaire de la concession l'obligation de conserver cet emplacement en bon état de propreté et d'entretien. Les propriétaires ou les ayants-droits d'une concession sont tenus de maintenir la tombe en bon état.

L'entretien des allées qui entourent la tombe est de la responsabilité des propriétaires et ayants droits.



ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

C'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui en a la responsabilité et doit en assurer l'entretien.

Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales.

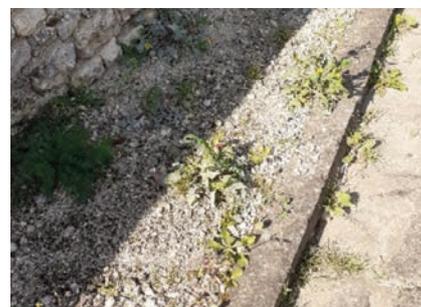
Qui doit couper l'herbe sur les trottoirs?

L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison, et particulièrement à la chute des feuilles. En cas de d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée.

Entretenez la portion de trottoir située devant chez vous, y compris lors des épisodes de neige ou de gel.

Responsabilité en cas de manquement à l'entretien du trottoir :

Si un accident survient à cause d'un manquement à l'obligation d'entretien du trottoir, vous pouvez être poursuivi par la victime. Si vous êtes reconnu(e) responsable par le juge, c'est votre assurance multirisque habitation qui indemniser la victime. Il est donc essentiel de prévenir au plus vite votre assureur lorsque ce type de situation se présente.





■ DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT

ETAPE 1 : MA PRÉ-DEMANDE

Se connecter à ANTS

(agence nationale des titres sécurisés) :
<https://ants.gouv.fr>

Créer un compte

ou utiliser un compte précédemment créé

Cliquer sur réaliser une pré-demande

et choisir le titre d'identité

- Renseigner le document
- Conserver le numéro de pré-demande

ETAPE 2 : PRISE DE RENDEZ-VOUS

Déposez votre demande dans la commune de votre choix (1)

(1) Le demandeur a le libre choix, quel que soit son domicile, de déposer son dossier auprès de toute commune pourvue d'un dispositif pour le recueil des demandes. Celles-ci sont équipées de stations biométriques. En revanche, vous devrez récupérer votre nouveau titre au même endroit.

La liste des communes habilités à prendre votre dossier de demande est consultable sur le site de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle :
<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>



■ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE SON LOGEMENT

Le vendredi 26 avril, la société Génie Therm à Réhon a célébré ses 21 ans avec une journée portes ouvertes. À cette occasion, une conseillère de GrDF et une de France Rénov' étaient présentes pour répondre aux questions des visiteurs sur les systèmes de chauffage et les aides financières disponibles.

DES CONSEILS PERSONNALISÉS

Les visiteurs ont pu se renseigner sur les différentes aides pour changer leur système de chauffage ou améliorer leur isolation. « Nous avons invité ces conseillères pour fournir des conseils sur les énergies renouvelables et les aides financières disponibles », explique Fabrice Cadinu, responsable de Génie Therm.

SOLUTIONS ADAPTÉES

Les conseillères ont détaillé les options disponibles selon les besoins des ménages, comme l'hybridation gaz et pompe à chaleur ou d'autres solutions. "Il est essentiel de rester informé des évolutions réglementaires, d'où l'importance de ce point conseil", conclut Fabrice Cadinu.

Cette journée a permis aux visiteurs de mieux comprendre leurs options en matière de rénovation énergétique et de bénéficier des conseils de spécialistes.



■ CONCILIATEUR DE JUSTICE

La ville de REHON informe la population que celle-ci peut faire appel à un conciliateur de justice pour régler les litiges et troubles du voisinage.

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

Cette personne a été nommée par Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Nancy, conciliateur de Justice pour le canton de Villerupt. Lorsque vous rencontrez un problème, avant de saisir la justice pour engager une procédure judiciaire, il est possible de s'adresser au conciliateur de Justice qui traitera toute affaire en mairie de Villerupt.

Madame Laurence ECKERT

Contactez la Mairie de Villerupt au
03.82.89.33.11 (Sur rendez-vous uniquement)

GROUPE DE LA MAJORITÉ CONTINUONS POUR RÉHON

Malgré un effectif réduit au service technique sur le 1er semestre 2024 et le budget prévisionnel des dépenses voté en avril, nous avons engagé des travaux d'entretien et de rénovation urbaine et dont certains sont finalisés :

TRAVAUX EFFECTUÉS ET EN COURS :

- **Rue du Moulin** : remise en état de la portion de route au carrefour et feu tricolore
 - **Rue du Calvaire** : rénovation complète de la route
 - **Fleurissement annuel de la ville** : entretien des massifs de fleurs
 - **Dépannages ponctuels divers** sur bâtiments de la Commune
 - **Entretiens espaces verts**
 - **Travaux d'entretien au service périscolaire**
 - **Dépannage plomberie**
 - **Travaux sur des stores enrouleurs** : salle du DOJO
 - **Réfection et renouvellement du matériel de cuisine** au service périscolaire
 - **Sécurisation des accès** à l'école primaire d'Heumont
- TRAVAUX À VENIR PROGRAMMÉS SUR FIN D'ANNÉE :
- **Mise en place des défibrillateurs** pour tous publics (en cours)
 - **Lancement de l'entretien** des toitures, cheneaux ... des bâtiments prévus sur l'hiver 2024
 - **Passages des camions** : la Rue de Mexy sera mise en sécurité avec l'installation de portiques de sécurité en haut et au bas de la côte pour empêcher l'accès aux camions
 - **Installations de barrières d'interdiction d'accès à la circulation pour tous véhicules** : Côte du Pulventeux et Côte de Mexy par temps de neige et verglas
 - **Réfection de l'enrobé** : Route de Mexy
 - **Lancement de la nouvelle étude avec le CAL** (Centre d'Amélioration du Logement) pour le regroupement des écoles
 - **Démolition de l'ancien restaurant Mont Blanc** : rue du Moulin
 - **Création d'un colombarium 40 places** : cimetière
 - **Vidéoprotection sur toute la commune** : lancement en attente de retour validé des différentes demandes de subventions (région, département, CAL...)

GROUPE D'OPPOSITION ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE REHON

Chères Réhonnaises, Chers Réhonnais,



Hommage : L'opposition de Réhon ne pouvait participer à cette édition de la "gazette locale" sans rendre un hommage vibrant à l'une des figures emblématiques de la politique locale de Réhon qui vient de nous quitter en la personne de Monsieur Jean-Paul DANLOY. Humain et entier, même ses plus grands détracteurs retiendront un homme politique investi qui a cumulé 7 mandats électifs au service de la collectivité. Jean-Paul, marié, père et grand-père aimé nous a quitté trop tôt ce dimanche 16/06/24. Nos pensées s'associent bien évidemment à toutes les familles Réhonnaises qui ont perdu également un proche en 2023-2024. Nos plus sincères condoléances à vous.

Gestion de la municipalité :

Sur un plan local, les commissions et autres conseils municipaux s'enchaînent avec toujours le même constat : Opacité et amateurisme de l'équipe en place. Les observations toujours constructives de vos élus d'opposition sont balayées du revers de la main par une majorité qui n'est notamment pas en mesure de présenter un budget bien ficelé et qui avance pour mieux reculer sur divers projets (sans s'abstenir d'engager des études, pré-études coûteuses tous azimuts) et de confondre les priorités. CQFD : leur incapacité à entreprendre et à concrétiser leurs promesses électorales. Souvent gênés et embarrassés par leur propre bilan, les élus indemnisés de la majorité s'accrochent à leurs postes même s'ils sont en rébellion marquée avec la gouvernance. Le tout avec un manque de transparence (appels d'offres inexistantes...).

Une majorité qui élude les interventions de l'opposition dans les retranscriptions / procès-verbaux des conseils municipaux. Parfois, ils invoquent en se contredisant une défaillance potentielle d'une secrétaire de séance,

parfois celle d'une secrétaire de Mairie pour enfin se rendre à l'évidence : Le censeur n'est probablement nul autre que le premier magistrat lui-même : M. Jean-Pierre WEBER. Ne voir ici aucune surprise dans nos révélations, cela a fait l'objet de nos remarques répétées au cours de tous les derniers conseils municipaux, mais rien ne change ! Les retranscriptions sont faussées, biaisées, sorties de leurs contextes malgré les enregistrements audio des débats à leur disposition !

Nous restons mobilisés et ne lâchons rien ! Pour le bien de Réhon, nous n'avons aucun répit, soyez-en assurés !

Puisque nous évoquons la mobilisation de vos serveurs élus d'opposition bénévoles, nous trouvons de bon ton de souligner également la mobilisation courageuse d'un "groupement/ collectif citoyen" qui est venu exprimer ses attentes légitimes à l'occasion du conseil municipal du lundi 10 Juin (manifestation relayée dans la presse locale via le "Républicain Lorrain"). Intervention pacifiste préalable au conseil municipal au cours de laquelle le premier adjoint a brillé en s'emportant violemment contre plusieurs personnes montrant ainsi sa vraie nature (derrière son allure joviale).

Comme annoncé sur notre page Facebook : "Bien que cette manifestation n'a pas été organisée et/ou pilotée par l'opposition, Monsieur Weber et sa majorité se plaisent à le croire et voient en l'opposition un bouc émissaire à tous leurs déboires (ce phantasme est tellement commode !). Pendant qu'ils font leur petite chasse aux sorcières, ils restent sourds aux revendications (refusant de se remettre en question) et la grogne populaire monte !

Les habitants de Réhon ne peuvent plus retenir leur impatience d'une alternance politique, c'est à présent palpable.

Ce mouvement citoyen est porteur d'une insatisfaction légitime en de nombreux points (leurs écoles, leurs infrastructures de sports/ loisirs, absence d'écoute et de respect des Réhonnais ...)". Sur base de leurs revendications et à la simple condition que leur mode d'action reste pacifiste et respectueux de l'intégrité des représentants élus, notre soutien leur est acquis ! Comme nous l'avons souligné lors de notre précédente tribune de l'opposition dans le magazine municipal, nous vous rappelons que la majorité a toujours un coup d'avance en recevant notre projet de publication avant de devoir rendre sa propre copie... Ce "filtrage" favorable leur permettra sans nul doute de s'en inspirer et/ou d'infirmier, décrier nos propos sans capacité de réplique de notre part. Cela n'échappera à personne mais nous jugeons utile de le rappeler !

A l'instant où nous vous écrivons ces quelques mots (début juillet), n'oublions pas de nous réjouir de cette période traditionnelle de vacances familiales pour le plus grand nombre (même si la météo n'est pas au beau fixe).

Que celle-ci puisse vous ressourcer et vous permettre de vous rapprocher et profiter pleinement de vos proches.

Vos conseillers municipaux d'opposition :
Azevedo-Jeunesse Judith, Schmitt Olivier,
Risse Christelle et Martin Eric

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU

15

POMPIERS

18

URGENCES

112

GENDARMERIE

17

**SERVICE AUX
MALENTENDANTS**

114

**VICTIMES OU TÉMOINS
DE VIOLENCES CONJUGALES**

PAR TÉLÉPHONE **3919**

PAR SMS AU **114** EN CAS D'URGENCE

PAR TÉLÉPHONE AU **17** EN CAS D'URGENCE VITALE

ALLO ENFANCE EN DANGER

119

**ENFANTS EN DANGER ?
PARENTS EN DIFFICULTÉ ?**

**ACCUEIL
PERSONNES SANS ABRI**

115

**SIDA
INFO SERVICE**

0800 840 800

**CENTRE
ANTI POISONS**

04 72 11 69 11

**DROGUE - TABAC
ALCOOL INFOS**

0800 23 13 13